

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L2121-11 du CGCT, Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 9 mai 2016, s'est réuni en **session ordinaire le 20 mai 2016 à 18h30** à la Mairie, sous la présidence de Christophe CHARLES, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie JUDIC

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

### Emargement :

Nom	Prénoms	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
CHARLES	Christophe	Maire	X		A. JULLIEN	2
CHAPAT	André	Premier adjoint	X			1
JUDIC	Valérie	2 <sup>ème</sup> adjointe	X		A BEC	2
DEHAENE	Dominique	3 <sup>ème</sup> adjoint	X			1
PLAT	Sylviane	4 <sup>ème</sup> adjointe	X			1
BEC	Annie	5 <sup>ème</sup> adjointe		X		
HERICHARD	Lionel	Conseiller municipal délégué	X		Arrivée à 18h35	1
PELLEGRI	Anne	Conseillère municipale déléguée	X			1
TRUSCELLO-VIOLET	Michelle	Conseillère municipale	X			1
BERTINI	Gérard	Conseiller municipal		X		
LOCATELLI	Gérard	Conseiller municipal	X		G. BERTINI	2
HACQUARD	Richard	Conseiller municipal	X			1
KIEFFER	Nadine	Conseillère municipale	X			1
BOUVIER	Nathalie	Conseillère municipale	X			1
GUILLOT	Jean-Pierre	Conseiller municipal	X			1
JULLIEN	Amélie	Conseillère municipale		X		
REBOUX	Agnès	Conseillère municipale		X		
SEIGLE	Jacques	Conseiller municipal	X			1
MAS	Corinne	Conseillère municipale	X		A REBOUX	2
		<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>19</b>

## I - PREAMBULE

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Comme pour les précédents conseils municipaux, Monsieur le Maire, propose de voter à main levée, les délibérations présentées ce soir.

~~POUR-~~  
~~CONTRE-~~  
~~ABSTENTION-~~  
UNANIMITE

## II - COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2016 et celui du 8 avril 2016 sont approuvés à l'unanimité.

### III – DELIBERATIONS

#### **D01 - OBJET : SEDI - programme d'audit énergétique global des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI développe un programme d'audit énergétique des bâtiments communaux. Ce programme prévoit l'analyse, par l'intermédiaire d'un bureau d'étude externe, des bâtiments et des équipements municipaux, des systèmes de chauffage et de régulation, des consommations d'eau, de l'éclairage public et des véhicules.

Cet audit a pour but d'établir un état des lieux de la situation énergétique du patrimoine, des recommandations d'améliorations et un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau du patrimoine.

La participation financière de la commune a été fixée par délibération n°239 du conseil syndical du 15/10/2007 à 100 € par bâtiment analysé, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6 % du montant HT de l'opération.

Ce programme prévoit également l'établissement des Diagnostics de Performance Energétique (DPE). Cette mission complémentaire n'étant pas éligible aux financements de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes, son coût sera supporté par la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune de Luzinay demande son intégration dans ce programme.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR~~  
~~CONTRE~~  
~~ABSTENTION~~  
UNANIMITE

**DEMANDE** que la commune de Luzinay soit intégrée au programme d'audit énergétique développé par le SEDI.

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D02 - OBJET : Attribution du marché pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée et reprise de l'ancienne.**

Monsieur le Maire, Président de la CAO, informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée avec reprise de l'ancienne, la commission MAPA propose d'attribuer le marché à l'entreprise Jean BOUVIER pour un montant de 27 588 € TTC la reprise de l'ancienne tondeuse s'élève à 5 588 € TTC et la soulte est donc de 22 000 € .

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR~~  
~~CONTRE~~  
~~ABSTENTION~~  
UNANIMITE

**DECIDE** d'approuver l'attribution à l'entreprise Jean BOUVIER pour un montant de 27 588 € TTC, une reprise de 5 588 € TTC et la soulte est donc de 22 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**D03 - OBJET : Attribution du marché pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéo-protection.**

Monsieur le Maire, Président de la CAO, informe le conseil municipal que suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres, la commission MAPA propose d'attribuer le marché à l'entreprise SERFIM TIC pour un montant de 127 019.52 € TTC, pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéo-protection.

Lionel HERICHARD, conseiller délégué, précise : *« Je vote contre ce projet car je ne l'approuve pas dans sa globalité. J'approuve l'utilité et l'intérêt de l'installation de caméras de surveillance dans le centre du village pour surveiller la Mairie, la maison des associations et les commerces ainsi que l'école et la salle José Gomez. Par contre, je me suis toujours opposé à l'installation à certaines entrées du village en mettant de côté les bameaux éloignés, de caméras qui enregistrent les plaques des véhicules qui rentrent et qui sortent du village et qui circulent sur la D36. »*

Monsieur le Maire tient à répondre : *« Nous n'allons pas rouvrir le débat sur ce dossier. Le débat a eu lieu en son temps. Il s'agit d'un engagement de notre plan de mandat : la 26<sup>ème</sup> proposition parmi les 34 propositions. Notre priorité est bien de lutter contre les cambriolages avec la mise en place d'un système de vidéo protection aux entrées du village, et avec l'opération « habitants vigilants ». Nous devons faire face à ces problèmes de sécurité. Avec la recrudescence des cambriolages en décembre dernier notamment, nous voulons répondre aux attentes et aux préoccupations des habitants. La sécurité des biens et des personnes reste l'une de nos priorités.*

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

POUR 15  
CONTRE 1 Lionel HERICHARD  
ABSTENTION 3 Agnès REBOUX, Jacques SEIGLE,  
Corinne MAS  
UNANIMITE

**DECIDE** d'approuver l'attribution à l'entreprise SERFIM TIC pour un montant de 127 019.52 € TTC

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**D04 - Objet : Droit de tirage 1 € par habitant ViennAgglo pour les associations « Rugby Club de la Sévenne, La Chapelle d'Illins et Passeport »**

Monsieur le Maire, conseiller communautaire à ViennAgglo expose à l'assemblée que par délibération en date du 4 mars 2016, il avait été décidé d'attribuer cette subvention à l'association « Luzinay Comice Agricole 2016 » dans le cadre du 1 € par habitant. Suite à la décision en bureau communautaire, il a été décidé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 10 000 €. Ne pouvant cumuler les subventions, il est proposé d'attribuer à l'association Rugby Club de la Sévenne pour l'organisation d'un vide grenier 2016 la somme de 1050 €, la Chapelle d'Illins pour la programmation des soirs de musique la somme de 553 € et l'association Passeport dans le cadre de la venue d'une délégation Irlandaise la somme de 550 €.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

POUR 18

CONTRE

ABSTENTION 1 Jacques SEIGLE

UNANIMITE

**VALIDE** : la demande de subvention des associations « Rugby Club de la Sévenne », « La Chapelle d'Illins » et « Passeport »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**D05 – Objet : JURY D'ASSISE : Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assise pour la session 2017.**

Monsieur le Maire explique qu'en application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. Selon le principe prévu par l'article 260 dudit code, la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants. Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral : pour l'année 2016, l'effectif des jurés pour le département de l'Isère est de 965. Les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par cet arrêté. Le nombre de jurés pour la commune de Luzinay est fixé à 2 donc 6 noms devront être tirés au sort.

Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 254 à 267, Vu l'arrêté préfectoral 2015090-0018 du 31 mars 2015 portant répartition des jurés d'assises pour la liste annuelle du département de l'Isère à compter du 1er janvier 2016, Monsieur le Maire entendu, le conseil municipal, procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée. Monsieur André CHAPAT, Premier adjoint procède au tirage au sort de 6 électeurs.

Sont tirés au sort :

- Madame CABECAS Elodie – liste électorale page 38 ligne 7
- Madame DELOCHE Caroline – liste électorale page 69 ligne 3
- Monsieur CRICHTON Stewart – liste électorale page 205 ligne 2
- Madame AUDRAN Mélanie – liste électorale page 7 ligne 7
- Madame DREVET Nicole – liste électorale page 75 ligne 10
- Madame BIDAUD Alexandra – liste électorale page 20 ligne 4

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente.

**D06 - Objet : Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère, suite au recrutement d'un adjoint du Patrimoine**

Madame Valérie JUDIC, Adjointe aux finances expose que suite au recrutement d'un Adjoint du patrimoine, le Conseil Général de l'Isère peut octroyer aux collectivités la prise en charge du salaire et des charges de l'agent qualifié à hauteur de 40% et pour une durée maximale de 4 ans. Elle propose que le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général de l'Isère, une subvention de l'aide au recrutement de bibliothécaire qualifiée.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

**POUR:**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**UNANIMITE**

**APPROUVE :** la demande de subvention

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D07 - Objet : Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Madame Anne PELLEGRINI, Conseillère déléguée au personnel, rappelle à l'assemblée le départ à la retraite le 31 décembre 2015 d'un agent. Ce départ implique la suppression de son poste soit, un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (72h96 mensuelles) avis favorable du CTP en date du 02 mars 2016.

Cette suppression implique la modification du tableau des effectifs comme ci-dessous :

**TABLEAU DES EMPLOIS DES TITULAIRES AU 01/05/2016 POUR VOTE CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2016**

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE MENSUELLE DE SERVICE (Nombre heures et centièmes)
<b>Filière Administrative</b>			
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	151 heures 67 centièmes
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	3 postes à 151 heures 67 centièmes
<b>Filière Technique</b>			
Agent de maîtrise principal	C	0	151 heures 67 centièmes
Agent de maîtrise	C	1	151 heures 67 centièmes
Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	151 heures 67 centièmes
Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	C	0	72 heures 96 centièmes
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	10	7 postes à 151 heures 67 centièmes 1 poste à 139 heures 1 poste à 145 heures 46 centièmes 1 poste à 138 heures 23 centièmes
<b>Filière Médico-Social</b>			
Agent spécialisé ppal 2 <sup>ème</sup> Classe mat.	C	1	106 heures 17 centièmes
Agent spécialisé ppal 2 <sup>ème</sup> Classe mat.	C	1	1 poste à 136 heures 50 centièmes
Agent spécialisé 1 <sup>ère</sup> classe mat.	C	1	112 heures

<b>Filière Sportif</b>			
Educateur des APS	B	1	23h15 (1 poste vacant)
<b>Filière culturelle</b>			
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	39 heures

**Total emplois ouverts** **20**

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR :~~  
~~CONTRE :~~  
~~ABSTENTION :~~  
UNANIMITE

**ACCEPTE** : la suppression d'un poste d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

**ACCEPTE** : les modifications du tableau des effectifs telles que présentées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

**D08 - Objet : Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation du « Ciné Été » 2016 avec la ville de Vienne**

Monsieur Dominique Dehaene, Adjoint à la culture explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention de partenariat pour l'organisation de Ciné Été. Elle est signée pour l'année 2016, renouvelable deux fois un an par tacite reconduction.

Pour rappel, Ciné Été est une opération proposant la projection de séances de cinéma gratuites en plein air avec une possibilité de repli dans une salle en cas de météo pluvieuse.

La Ville de Vienne et ViennAgglo sont coorganisateur de cette opération en étroite collaboration avec le cinéma les Amphis de Vienne qui assure la projection des films.

Les communes qui accueillent une séance de ciné été prennent en charge les frais de projectionniste qui s'élèvent à 790 € TTC par séance ainsi que les coûts liés à la séance : installation, surveillance, assurance ...

Pour 2016, nous organisons cette opération en partenariat avec la commune de Serpaize, le lundi 4 juillet (avec le film « La Vache » retenue par la commission municipale).

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR~~  
~~CONTRE~~  
~~ABSTENTION~~  
UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation de Ciné Été.

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente.

---

## **D09 - Objet : Circuit VTT intercommunal : Convention relative au passage des VTT et randonneurs sur les propriétés privées**

Monsieur Dominique Dehaene, Adjoint aux sports, explique à l'assemblée que ViennAgglo investit depuis de nombreuses années dans des aménagements permettant de faciliter et sécuriser la pratique du vélo. Cette volonté se traduit par l'inscription du développement de linéaire cyclable dans plusieurs documents d'orientations stratégiques (Projet d'agglomération 2009-2015, Plan de Déplacements Urbains, Schéma Directeur Vélo...).

Depuis fin 2014, ViennAgglo, le Club Viennois d'Animations Cyclistes et les communes du pays viennois travaillent de concert pour la définition d'un itinéraire VTT intercommunal permettant de relier toutes les communes entre elles. Une fois ce projet engagé, des itinéraires VTT sur les communes seront créés sous la forme de boucle locale (circuit de 180 km).

L'itinéraire empruntera, autant que faire se peut, des sentiers, chemins, routes à faible circulation sur domaine public. Cependant, le passage sur domaine privé est parfois rendu nécessaire afin de garantir la continuité du circuit ou d'assurer la mise en valeur d'un point remarquable.

Le repérage des terrains privés a été fait par les communes ; un premier contact a été établi avec les propriétaires concernés, afin de les informer de la démarche.

Afin de clarifier les engagements de chacun, une convention quadripartite (ViennAgglo, le Club Viennois d'Animations Cyclistes, la commune et le propriétaire) relative au passage des vététistes et des randonneurs pédestres pourra être signée avec les propriétaires.

La première phase de ce projet (circuit VTT intercommunal) sera opérationnelle d'ici fin 2016. La seconde phase sera lancée en 2017.

Il convient par conséquent d'autoriser le Maire à signer toutes les conventions et tous les documents administratifs nécessaires à la poursuite du projet.

De plus, ViennAgglo va solliciter l'appui financier des différents partenaires (Conseil Départemental de l'Isère...) pour la mise en place de l'itinéraire VTT intercommunal et les boucles locales. Un plan est en cours de réalisation et le fléchage sera réalisé par ViennAgglo.

Après avoir entendu l'exposé précédent,

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré comme suit :

~~POUR~~  
~~CONTRE~~  
~~ABSTENTION~~  
UNANIMITE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives au passage des VTT et randonneurs sur les propriétés privées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente.

---

## Compte rendu Commissions municipales et ViennAgglo

Monsieur le Maire indique que plusieurs documents du PLU sont consultables sur place en Mairie au pré accueil.

Monsieur André CHAPAT, Premier Adjoint, fait un retour de la commission voirie de ViennAgglo : visite de la rue de Allobroges avec les membres de la Commission Intercommunale, énumération de tous les travaux qui seront à effectuer en 2016-2017. A partir de 2018 de nouveaux travaux de voirie dans la section investissements seront possible pour LUZINAY, la priorité pourrait être donnée à la route de Serpaize.

Concernant le fauchage, il s'effectue en double poste actuellement par les employés municipaux : d'abord les carrefours, ensuite un passage complet et enfin un dernier passage.

Route du plan, les 2 ralentisseurs seront mis en place ; au préalable nous allons avoir la mise en place de la pose de la signalétique, (planning de la réalisation fin de l'été 2016).

### D'autres points du compte rendu de ViennAgglo :

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC :** Concernant les demandes d'autorisation de réaliser des travaux sur le domaine public, il est indispensable que l'arrêté de permission de voirie soit rédigé avant l'arrêté de circulation. Les demandes sont à transmettre à ViennAgglo.

**DECLARATIONS D'ASSURANCE :** Il est rappelé que ViennAgglo est compétente en matière de voirie et d'assainissement et effectue par conséquent les déclarations d'assurance dans ces domaines (nid de poule, bouche d'égout ouverte...) Dans le cadre des conventions de voirie, ViennAgglo est susceptible d'interroger les communes sur l'entretien fait sur les voiries concernées par un sinistre. C'est aux assurances de définir la responsabilité.

Monsieur Lionel HERICHARD, Conseillé Délégué fait un retour des travaux des référents des conseils d'habitants :

Réflexion sur le transport.

Rédaction d'une charte de conduite pour les habitants vigilants (suite à un sondage auprès des élus et des référents le logo des panneaux a été retenu, il s'agit d'une chouette). Réflexion sur le transport.

Monsieur le Maire annonce le projet de mise en place d'un panneau de bienvenue aux entrées Est et Ouest du village, sur lequel plusieurs informations importantes pourraient être inscrites. Ce qui permettrait de mettre en avant des manifestations ou des faits marquants de Luzinay comme : village des justes, vide grenier chaque dernier dimanche d'avril, soirs musicaux à la Chapelle d'Illins, Luzinay Comice Agricole 2016, nos commerçants... Action à prévoir au budget primitif de 2017.

Madame Sylviane PLAT, Adjointe au Maire, informe l'assemblée du lancement du conseil des aînés le 19 mai, il s'agit d'une instance consultative de 9 membres. Les deux premiers objectifs ont été définis : redynamiser le club des anciens, initiation informatique pour les seniors.

---

## QUESTIONS DIVERSES :

Parmi les questions du public, Monsieur Daniel VINCENT, informe l'assemblée de : « la dangerosité du carrefour des 5 chemins et du manque de visibilité en plus de la vitesse. Ce serait bien d'agir ». La municipalité a bien pris note de cette urgence, d'autant plus qu'elle a été remontée par les conseils d'habitants.

Monsieur Raymond VIOLLET demande «quels sont les critères pour la sélection des voiries pour les travaux ? » Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une codécision entre la commune et ViennAgglo. Les opérations de travaux sont décidées conjointement entre la commission municipale voirie et les équipes de ViennAgglo.



AGENDA :

Vendredi 08 juillet 2016

**Conseil municipal , Mairie**  
Salle du conseil à 18h30

Vendredi 09 septembre 2016

**Conseil Municipal, Mairie**  
Salle du Conseil, 18h30

Vendredi 14 octobre 2016

**Conseil Municipal, Mairie**  
Salle du Conseil, 18h30

Vendredi 18 novembre 2016

**Conseil Municipal, Mairie**  
Salle du Conseil, 18h30

Vendredi 16 décembre 2016

**Conseil Municipal, Mairie**  
Salle du Conseil, 18h30

Clôture de séance à 19 h 35

Fait à Luzinay, le 20 Mai 2016



Christophe Charles  
Maire

